ANNEXE 1 – TERMES DE RÉFÉRENCE

Title of post	Consultant pour l'élaboration d'un plan de mise en œuvre de la stratégie nationale du handicap
Lieu:	Djibouti, Republique de Djibouti
Organization	PNUD DJIBOUTI
Contract modality	Contrat individuel
Language	French and English
Contract date	Mi-Févier 2020
Duration of contract	1 mois

1. BACKGROUND

Djibouti est un petit pays de 958 920 (2018) situé dans la Corne de l'Afrique, une région caractérisée par des crises humanitaires récurrentes. Environ 41% de la population est pauvre, 23% est extrêmement pauvre et le taux de chômage atteint 39% (FMI, 2017).

Les plus pauvres, les plus vulnérables et les plus exclus des pauvres à Djibouti font souvent partie du groupe « invisible »: les personnes handicapées (UNDAF 2018-2022). Tout le monde les voit dans les rues, dans les maisons, dans les villages reculés, mais les informations sur leur situation sont si limitées qu'elles ne comptent tout simplement pas dans les politiques publiques ou la prise de décision. Il existe des services très limités pour répondre à leurs besoins, et ils sont souvent séparés des communautés et généralement traités comme des objets passifs de charité (Rapport national à la CRPD, 2015).

La Convention relative aux droits des Personnes Handicapées (CRDPH), adoptée par les Nations Unies en 2006, et ratifiée par Djibouti en 2010 a pour objet de « promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque ». Elle reflète le changement majeur dans la compréhension mondiale du handicap et les réponses qui y sont apportées.

L'Agence Nationale des Personnes Handicapées (ANPH) a été créé par la Loi n°015/AN/18/8ème L en date du 26 Juin 2018 et est rattachée à la Présidence de la République. Elle a pour principal objectif de promouvoir la participation, l'intégration et l'égalité des chances des personnes handicapées, dans tous les domaines de la vie sociale. Pour atteindre ces buts, l'Agence Nationale des Personnes Handicapées collabore avec les différents ministères concernés par la question du handicap et les établissements agréés, ou encore peut faire appel à d'autres structures poursuivant des buts identiques.

Les missions de l'Agence Nationale des Personnes Handicapées consistent entres autres à :

- Accueillir, informer et orienter les personnes handicapées vers les organismes publics en charge de la question de l'handicap,
- Coordonner et unifier des actions nationales multiformes et internationales,
- Sensibiliser au respect des droits fondamentaux des personnes handicapées et promouvoir l'égalité des chances,
- Identifier et évaluer les besoins des personnes handicapées,

- Offrir des programmes de formations appropriées aux agents de l'Etat qui sont au contact des personnes handicapées (agents de police routière, police de commissariat d'enquêtes, sages-femmes, assistants sociaux, enseignants et autres),
- Etc….

Par ailleurs, l'Agence Nationale des Personnes Handicapées joue le rôle d'interface entre les différents départements ministériels en charge du handicap et des personnes à besoins spéciaux. Enfin, la création de cette Agence renforce le respect d'un ensemble des droits fondamentaux couvrant les principaux aspects de la vie des personnes handicapées afin de favoriser la construction d'une société plus inclusive.

La présente consultation intervient dans le cadre du projet conjoint "Faire progresser les droits des personnes à besoins spécifiques » à Djibouti financé par l'UNPRPD vise à créer un changement social pour promouvoir la mise en œuvre intégrale de la CRPD (Convention on the Rights of Persons with Disabilities - Convention relative aux droits des personnes handicapées) en facilitant la sensibilisation et le développement des capacités pour faire progresser les droits des personnes à besoins spécifiques.

Ce projet, dont le partenariat entre les agences des Nations Unies (PNUD, UNICEF et UNFPA), le Ministère des Affaires Sociales et la Solidarité et l'Agence Nationale des Personnes Handicapées a été signé en 2018 et a été effectivement entamé en 2019, s'engage à « transformer la vie des personnes handicapées, en veillant à ce qu'elles aient accès à des opportunités et puissent réaliser leur potentiel ».

Les résultats attendus du programme sont en cohérence parfaite avec les priorités nationales de développement du pays à savoir :

- Un profil national des personnes à besoins spécifiques (PBS) à travers la collecte et l'analyse des données
- Le développement et la mise en œuvre de campagne publique pour réduire la stigmatisation
- La promotion et le renforcement de capacité des associations des personnes à besoins spécifiques comprenant le RNPH
- La formulation d'une stratégie nationale pour responsabiliser et répondre à leurs droits et besoins.

En 2020 avec l'appui du PNUD, l'ANPH a pu élaborer une Stratégie Nationale du Handicap pour Djibouti. La présente consultation s'inscrit donc dans la droite lignée de l'élaboration de cette stratégie et de sa mise en œuvre.

2. Fonctions / Principaux résultats

Sous la direction de l'Agence Nationale des Personnes Handicapées (ANPH) et du PNUD et en étroite collaboration avec l'équipe du projet UNPRPD, le consultant fournira l'expertise technique nécessaire pour diriger et informer l'élaboration d'un plan de mise en œuvre de la stratégie nationale du handicap. Il sera chargé de :

- Effectuer une revue documentaire (y compris les documents fournis et une analyse documentaire indépendante) pour :
  - ✓ Analyser la structure actuelle du budget et le processus de budgétisation, y compris la capacité institutionnelle et individuelle et le cadre juridique, afin d'évaluer la volonté des différents acteurs d'entreprendre des réformes structurelles du budget et de passer d'un

système de budget traditionnel/à lignes budgétaires à un système de budget de programme/performance.

- Décliner la stratégie nationale du handicap en un plan d'action budgétisé et séquencé :
  - ✓ Définir les actions prioritaires pour l'ANPH découlant de la stratégie
  - ✓ Proposer une budgétisation cohérente avec les objectifs définis par axes stratégiques
  - ✓ Etablir un mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan d'action
  - ✓ Mettre en place un mécanisme de coordination du plan de mise en œuvre
- Formuler des recommandations pour toute révision conséquente qui pourrait être nécessaire à la politique nationale en matière de handicap à l'avenir afin de refléter le cadre national en matière de handicap et de s'assurer qu'il est bien aligné.
  - ✓ Recommander toute révision conséquente qui pourrait être nécessaire à la politique nationale en matière de handicap à l'avenir afin de refléter le cadre national en matière de handicap et de s'assurer qu'il est bien aligné.

Proposer des recommandations dans l'approche d'une budgétisation sensible au handicap afin d'éclairer le processus d'élaboration du plan de mise en œuvre

3. <u>Experience:</u>

- Une expérience probante dans l'élaboration de plan d'action
- Une expérience d'au moins cinq ans en matière de gestion des finances publiques, d'assistance au gouvernement dans la budgétisation des programmes, l'allocation des ressources, le suivi et l'évaluation, et les programmes de formation budgétaire
- Une expérience dans la formulation et l'opérationnalisation et la budgétisation de stratégies nationales sectorielles

Grande capacité de communication et d'animation

4. <u>Éducation:</u>

Avoir au moins un diplôme de fin de deuxième cycle d'enseignement supérieur en sciences économiques/sciences sociales/ humaines plus particulièrement dans le domaine de la planification stratégique/opération et de la budgétisation axée sur les résultats.

- Connaissances linguistiques : Une aisance dans la communication écrite et orale en français est exigée. La connaissance de l'anglais constitue un atout.

5. Compétences et qualifications requises

<u>Compétences générales :</u>

- Faire preuve d'intégrité en démontrant son engagement envers la mission, la vision et les valeurs du PNUD ;
- Fait preuve de sensibilité et d'adaptabilité en matière de culture, de sexe, de religion, de race, de nationalité et d'âge
- Traite tout le monde équitablement, sans favoritisme

Compétences fonctionnelles :

Gestion des connaissances et apprentissage

- Démontre une bonne connaissance des enjeux, défis et opportunités économiques de Djibouti.
- Partage ses connaissances et son expérience et contribue à l'ensemble des programmes de réforme à Djibouti
- Développe des connaissances approfondies dans les domaines de pratique
- Travaille activement à l'apprentissage et au développement personnel continu dans un ou plusieurs domaines de pratique, agit selon un plan d'apprentissage et applique les compétences nouvellement acquises
- Une connaissance du domaine du handicap
- Réseau au sein du gouvernement, des ONG et du secteur privé.

6. RÉSULTATS ATTENDUS / PRINCIPAUX PRODUITS LIVRABLES

Dispositions institutionnelles :

L'expert travaillera sous la supervision directe de l'équipe ANPH/PNUD en charge du projet. L'expert sera déployé au sein du bureau de l'ANPH et travaillera en étroite collaboration avec le Ministère des Finances et le Ministère du Budget.

L'expert disposera d'un espace de bureau et d'une connexion Internet dans les locaux de l'ANPH.

Durée de la mission et lieu d'affectation :

Le consultant devra soumettre un chronogramme précis des prestations qui doivent être fonction de la méthodologie arrêtée. La durée maximum d'exécution de l'étude est fixée à trente (30) jours à compter de la date de signature du contrat, y compris les délais de dépôt des documents finaux. La mission se déroulera à Djibouti-ville principalement avec potentiellement quelques déplacements en régions qui seront organisés conjointement par l'ANPH et le PNUD.

Suivi et contrôle des progrès :

Le consultant retenu travaillera sous l'autorité de l'ANPH en coordination avec le PNUD. Le consultant soumettra des rapports d'avancement hebdomadaires à l'équipe ANPH/PNUD en charge du projet, dans une forme et sur le fond, satisfaisants pour l'ANPH et le PNUD.

Paiement et certification des produits livrables :

Les rapports de l'expert et les produits livrables seront certifiés conjointement par l'équipe en charge du projet ANPH/PNUD.

L'expert sera payé sur la base du travail réel effectué par jour à la fin de chaque mois, après la certification des livrables et la présentation de la certification du paiement.

Les extrants et les résultats attendus sont décrits dans le tableau ci-dessous :

Livrables	Conditions de paiement et dates
1. Un rapport de démarrage ou rapport préliminaire incluant : a. La méthodologie adoptée, b. Le cadre logique et le planning pour mener à bien la mission	
2. Etude documentaire incluant la feuille de route stratégique	
3. Plan action budgetisé	
4. Recommandations incluant les : a. Plan de suivi-évaluation b. Mécanisme de coordination	
5. Rapport final au plus tard une semaine après la fin de la mission, incluant : a. Tous les commentaires sur le projet de rapport, reçus des parties concernées. b. Une description suffisamment détaillée des activités prévues et réalisées, des difficultés rencontrées et la conclusion ou/et recommandations. c. en annexe l'ensemble des documents réalisés par l'expert (modules de formation, PV des réunions et autres)	

Travel

Arrangement institutionnel

N / A

F. Duration of contract

Du 15/02/2021 au 15/03/2021.

ANNEXES
ANNEXE 1 - TERMES DE REFERENCES (TDR)
ANNEXE 2 - CONDITIONS GENERALES DU CONSULTANT INDIVIDUEL

I. Annexes au mandat

J. Approbation

Approved by

Fatima Elsheikh

Représentant Résident

Date: 26/01/2021